



PROCÈS VERBAL

*En référence à l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
relatif au diplôme d'État d'infirmier*

Le 13 février 2026, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE ROUZIC, Directeur des soins et administrateur du Groupement IFSI de l'Université de Bordeaux, la Commission d'Examen des Vœux (CEV) a examiné les dossiers et ordonné les candidatures retenues en une réponse unique des candidats relevant de la formation professionnelle.

Fait à Villeneuve Sur Lot, le 13 février 2026

Bien Cordialement

Stéphane LE ROUZIC

Stéphane LE ROUZIC
Directeur des Soins
Directeur de l'IFPS du Villeneuvois